Commune
Hérémence

VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES
DU 29 NOVEMBRE 2026

Votations fédérales relatives :

- À l'arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
- À l'initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice »
- À l'initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! »
- À la modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG)

Votations cantonales relatives :

- À la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis
- À l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

Si vous choisissez de vous rendre au bureau de vote, nous vous prions de prendre avec vous le matériel de vote reçu à domicile et la feuille de réexpédition, dûment signée, qui fait office de carte civique.

HORAIRES DU BUREAU DE VOTE

Maison bourgeoisiale d'Hérémence

dimanche 29 novembre 2026 de 09h00 à 10h00

Si vous choisissez le vote par correspondance nous vous demandons de respecter strictement les dispositions suivantes :

1. Introduire les bulletins de vote gris dans l'enveloppe portant la mention "Votation fédérale"
2. Introduire les bulletins de vote bleus dans l'enveloppe portant la mention « Votation cantonale »
3. Glisser ces deux enveloppes dans l'enveloppe de transmission.
4. **Apposer votre signature sur la feuille de réexpédition blanche.**
5. Introduire la feuille de réexpédition dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse de l'Administration communale apparaisse dans la fenêtre, puis fermer l'enveloppe de transmission.
6. **Affranchir** et poster votre enveloppe de transmission.
7. Votre envoi doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le vendredi **27 novembre 2026 à 17h00.**

Le vote anticipé par dépôt dans l'urne prévue à cet effet auprès de l'administration communale peut se faire les jours suivants :

- **le lundi 23 novembre 2026 de 14h00 à 17h00**
- **le mardi 24 novembre 2026 de 14h00 à 17h00**
- **le jeudi 26 novembre 2026 de 14h00 à 17h00**
- **le vendredi 27 novembre 2026 de 14h00 à 17h00**

Le vote par correspondance est nul si :

- l'électeur n'a pas utilisé les enveloppes de transmission et de vote officielles;
- la feuille de réexpédition ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur;
- plusieurs personnes ont regroupé leur enveloppe de transmission dans une seule et grande enveloppe neutre pour les expédier à l'Administration communale;
- l'enveloppe de transmission n'a pas été suffisamment affranchie, n'a pas été transmise par la poste ou déposée dans l'urne prévue à cet effet par l'Administration communale.

L'Administration communale

Hérémence, le 3 novembre 2026

Rue de l'Eglise 14 - Case postale 16 - CH-1987-Hérémence
T +41 (0)27 282 50 20 - F +41 (0)27 282 50 21
commune@heremence.ch - www.heremence.ch

Hérémence Cité de l'énergie
Commune de montagne La jeunesse notre avenir
COMMUNE EN SANTÉ